

 EFCA

 EMSA

FRONTX 



Coopération européenne concernant les fonctions de garde-côtes

Collaboration en mer: Coopération européenne concernant les fonctions de garde-côtes



La coopération européenne concernant les fonctions de garde-côtes décrit les efforts de l'AIECP, de l'AESM et de Frontex pour **unir leurs forces et rationaliser les activités** afin de soutenir les autorités nationales assurant les fonctions de garde-côtes **au niveau national et de l'UE** et, le cas échéant, au niveau international.

En quoi consistent les fonctions de garde-côtes?

On entend par fonctions de garde-côtes les fonctions qui sont communément exercées par les trois agences et exposées dans la recommandation (UE) 2021/1222 de la Commission du 20 juillet 2021 établissant un «manuel pratique» sur la coopération européenne concernant les fonctions de garde-côtes:



Sécurité maritime, y compris gestion du trafic maritime



Service d'assistance en cas d'accidents de navires et d'assistance maritime



Inspection et contrôle des pêches



Contrôle aux frontières maritimes



Protection de l'environnement marin et interventions s'y rapportant



Suivi et surveillance maritimes



Recherche et sauvetage maritimes



Gestion des accidents et des catastrophes maritimes



Activités douanières maritimes



Prévention et répression du commerce illicite et de la contrebande, et application du droit maritime y afférent



Sûreté maritime, sûreté des navires et des installations portuaires

Quelles sont les agences impliquées dans les fonctions de garde-côtes au niveau européen?

Trois agences européennes appuient les autorités nationales dans leurs tâches de garde côtière:

 **EFCA** l'Agence européenne de contrôle des pêches,

 **EMSA** l'Agence européenne pour la sécurité maritime,

 **FRONTEX** l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes.

L'**AECF** est chargée de la coordination opérationnelle des activités de contrôle et d'inspection des pêches. Elle contribue ainsi à favoriser la conformité ainsi que des conditions de concurrence équitables pour le secteur de la pêche et, in fine, à promouvoir une pêche durable.

L'**AESM** sert les intérêts maritimes de l'UE en faveur d'un secteur maritime sûr, sécurisé, écologique et compétitif. Elle fait office de référence fiable et inspire le respect dans le secteur maritime en Europe et dans le monde.

Frontex a pour mission d'améliorer la gestion des frontières extérieures afin d'assurer un haut-niveau de sécurité interne au sein de l'UE et de faire face à la criminalité transfrontalière.



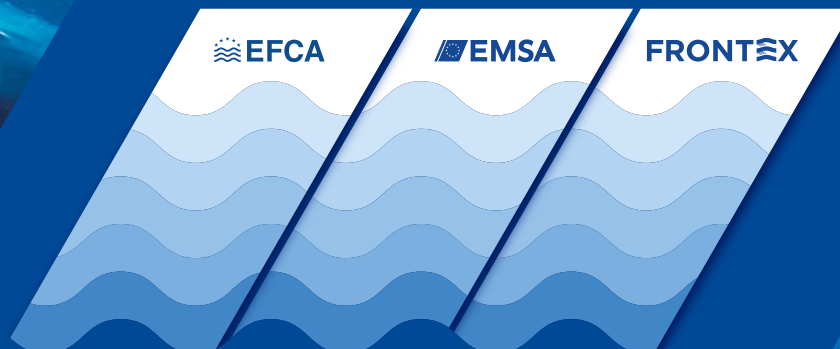
Pourquoi coopérer?

Les eaux qui entourent l'Europe sont très fréquentées; elles sont le théâtre d'un grand nombre d'activités telles que le transport national et international de marchandises et de passagers, la pêche, la production gazière et pétrolière, ainsi que les activités touristiques et de loisirs. Dans le même temps, le domaine maritime est exposé à un certain nombre de risques tels que les accidents, la pollution marine, la pêche illégale, le terrorisme, la piraterie, la traite d'êtres humains et d'autres formes de criminalité transfrontière.

Au sein de l'Union européenne, de nombreuses autorités assurent différentes fonctions de garde-côtes. Plus de 300 autorités civiles et militaires des États membres collaborent 24 heures sur 24 pour veiller à ce que les activités menées en mer soient sûres, sécurisées, légales et durables sur le plan environnemental.

Pour mener à bien la surveillance des activités maritimes et de soutien aux missions opérationnelles en mer, l'AECF, l'AESM et Frontex ont renforcé leur coopération au profit de l'ensemble des autorités concernées.





www.efca.europa.eu
www.emsa.europa.eu
www.frontex.europa.eu

© Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), 2022

PDF:
TT-07-22-141-FR-N
ISBN 978-92-9467-388-6
doi 10.2819/179413

Impression:
TT-07-22-141-FR-C
ISBN 978-92-9467-378-7
doi 10.2819/161315

FPI 21.0128